

Cadrage régional

Les indicateurs de cadrage apportent un éclairage structurel ou contextuel, ou concernent plusieurs finalités ou encore comportent une dimension exogène importante. Ils permettent aussi pour certains d'entre eux de caractériser la région à grands traits.

Sommaire

Les indicateurs actualisés dans l'édition 2014 portent la mention "mise à jour 2014" ; les indicateurs reconduits à l'identique de l'édition précédente celle de « édition 2013 ».

■0-0 - Les ressources naturelles et culturelles (édition 2013)	p. 2
■0-1 - La démographie (édition 2013)	p. 4
■0-2 - L'évolution du climat passé (mise à jour 2014)	p. 7
■0-3 - L'assolement (mise à jour 2014)	p. 10
■0-4 - La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France (mise à jour 2014)	p. 12
■0-5 - L'évolution de l'emploi et du PIB (mise à jour 2014)	p. 15
■0-6 - Le PIB et le revenu disponible brut des ménages (mise à jour 2014)	p. 18
■0-7 - L'Indicateur de Développement Humain IDH (édition 2013)	p. 20

0-0 Les ressources naturelles et culturelles (édition 2013)

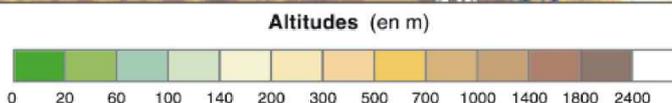
Une position géographique qui offre une grande diversité de richesses naturelles

Avec ses 45 000 km² et ses huit départements, Midi-Pyrénées est la plus étendue des régions métropolitaines. Organisée autour de la plaine de la moyenne Garonne, couvrant l'essentiel du versant français des Pyrénées et une partie du Massif central, elle présente une grande richesse de paysages avec un relief très varié : haute montagne pyrénéenne à la frontière franco-espagnole, moyenne montagne dans le piémont pyrénéen ou sur les contreforts du Massif central (Montagne noire, Monts de Lacaune, Aubrac), plateaux bordant ces massifs (Lannemezan, Ségala aveyronnais), causses et vallées encaissées caractéristiques du sud de l'Aveyron ou du centre du Lot, coteaux adoucis du Lauragais ou de la Gascogne, plaines, parfois inondables, des basses vallées de l'Ariège, du Tarn et de la Garonne. Les nombreux cours d'eau issus des deux massifs montagneux constituent l'amont du bassin Adour-Garonne orienté vers l'océan Atlantique. La Garonne, issue du Val d'Aran en Espagne, court sur plus de 600 km et représente le troisième fleuve français par ses débits ; elle reçoit de nombreux affluents, parmi lesquels l'Ariège et le Gers, qui prennent leur source dans les Pyrénées, le Tarn et le Lot qui naissent au mont Lozère. L'Adour, né dans le massif du Pic du Midi de Bigorre, se jette dans l'Atlantique au niveau du pays basque.

Massifs montagneux, plateaux et plaines alluviales abritent des ressources minérales importantes : roches calcaires et roches éruptives viennent compléter la ressource en granulats que constituent les alluvions. Sont par ailleurs exploités les talcs de Luzenac, les marbres de Saint-Béat, les calcaires à ciment de Martres-Tolosane, les granits du Sidobre, les pierres plates du Lot et le quartz pour l'industrie du silicium.

À mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée, mais protégée par les montagnes des Pyrénées, la région présente un climat contrasté, caractérisé par de fortes chaleurs estivales et une pluviosité capricieuse. Avec plus de 2 200 heures de soleil par an, Toulouse, Millau et Gourdon sont parmi les villes françaises les plus ensoleillées. Le printemps est généralement marqué par de fortes pluies, et souvent des orages très violents, en particulier sur la Gascogne, tandis que les automnes sont doux et ensoleillés. La montagne, qu'il s'agisse des Pyrénées ou du Massif central, offre des précipitations abondantes, un enneigement important, permanent aux altitudes les plus élevées, et un bon ensoleillement hivernal. La région est également caractérisée par deux vents dominants : le vent d'ouest accompagné le plus souvent de pluie et le vent d'autan, chaud et remarquable par sa violence et ses rafales.

Midi-Pyrénées, la plus vaste région métropolitaine



De vastes espaces naturels et cultivés, faiblement peuplés

Avec 2 903 000 habitants en 2011, Midi-Pyrénées se présente comme une des régions métropolitaines les moins densément peuplées : la densité de population s'établit à 64 habitants par km² contre 116 h/km² pour l'ensemble de la métropole. Elle se classe loin derrière l'Île-de-France (987 h/km²) ou même l'Alsace (224 h/km²), juste devant la Bourgogne, l'Auvergne, Champagne-Ardenne (52 h/km²), le Limousin (44 h/km²) et la Corse (36 h/km²). La région est peuplée de très longue date, l'homme ayant imposé ses cultures sur les grands espaces au relief peu accusé et fertile (blé, maïs, soja, tournesol, vignes et vergers du Lauragais, de la Gascogne ou des basses vallées), mais plus souvent encore ayant adapté l'utilisation du sol aux contraintes locales (forêt et élevage transhumant en montagne, élevage extensif, bovins ou ovins, sur les causses et plus récemment les ségalas, polyculture et élevage fermier un peu partout).

Ainsi à côté des espaces naturels offrant une grande diversité de milieux (36 % du territoire, contre 34 % en moyenne en France métropolitaine), se sont développés des espaces agricoles étendus sur plus de la moitié du territoire (61 %). La forêt couvre un quart de la surface de la région ; elle est localisée essentiellement dans les Pyrénées et le piémont et s'étend sur une part importante du Lot, de l'Aveyron et de l'est du Tarn. Midi-Pyrénées est au 4^e rang des régions par le volume de bois sur pied. Les forêts de la région sont majoritairement feuillues (84 % de la surface boisée). Elles constituent une ressource encore largement sous-utilisée, tant sur le plan énergétique qu'économique, en particulier en raison des difficultés à exploiter cette ressource en montagne. Le rôle que joue la forêt en termes de gestion de la pollution, en tant que puits à carbone, est aussi essentiel dans les zones où elle est implantée. Elle est particulièrement à préserver en périphérie de l'agglomération toulousaine où les étendues boisées sont limitées face au développement de l'urbanisation.

Rapportés à la population, les espaces naturels et agricoles prennent une place plus importante en Midi-Pyrénées qu'ailleurs : un habitant y dispose de près de deux fois plus d'espace naturel et d'espace agricole qu'en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Les espaces naturels se situent plutôt sur les massifs montagneux ou à leur proximité alors que les espaces cultivés se concentrent dans les plaines de la Garonne et du Gers.

Un patrimoine naturel à protéger et valoriser

Midi-Pyrénées présente une gamme variée de milieux naturels qui abritent près de la moitié des espèces de faune et de flore françaises. Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la région couvrent 34 % du territoire midi-pyrénéen. Les chartes de parc naturel régional font, comme Natura 2000, partie des protections contractuelles du patrimoine. Midi-Pyrénées abrite quatre parcs naturels régionaux : les Causses du Quercy, les Grands Causses, le Haut-Languedoc et les Pyrénées ariégeoises. Deux parcs (de l'Aubrac et des Comminges) sont en cours de création. La région est aussi le berceau du parc national des Pyrénées, créé en 1967. En son sein se situe la réserve naturelle nationale de Néouvielle, créée en 1968. S'y ajoutent dix réserves naturelles régionales.

Un patrimoine culturel riche

La région Midi-Pyrénées dispose également d'un important patrimoine culturel. Plus de 2 600 monuments historiques, 74 musées de France et 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (le canal du Midi, le cirque de Gavarnie, la cité épiscopale d'Albi, le Causse du Larzac et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle) témoignent d'un passé riche où la préhistoire et l'histoire ont laissé de fortes empreintes.

La préhistoire a laissé quelques vestiges de l'art pariétal, notamment en Ariège et dans le Quercy. L'art roman se développe aux XI^e et XII^e siècles et de nombreux édifices subsistent de la période médiévale. Les multiples itinéraires des pèlerins vers Saint-Jacques de Compostelle favorisent l'édification de nombreuses églises romanes comme à Conques, Moissac et la basilique Saint-Sernin à Toulouse qui est le plus grand édifice roman de France. La période gothique a également laissé des édifices remarquables : des cathédrales comme celles d'Albi et de Saint-Bertrand-de-Comminges, mais aussi les châteaux cathares, dont les ruines évoquent un demi-siècle de persécution.

La création de bastides, au cours des XIII^e et XIV^e siècles, correspond à l'expansion démographique et commerciale qui suivit les troubles de la période précédente. Cette expansion fut favorisée par une politique de peuplement et de colonisation des terres organisée notamment par le pouvoir royal dans les terres qu'il avait reconquises. Caractéristiques de l'urbanisme médiéval, ces « villes nouvelles du moyen-âge » constituent l'un des traits particuliers de Midi-Pyrénées qui en compte plusieurs centaines. Caractérisées par leur plan en damier et leur marché central, les bastides innoveront avec la présence centrale d'une grande place publique. Certaines sont devenues des villes (Montauban, Villefranche-de-Rouergue, Montréjeau, Revel ou Grenade). À la Renaissance, entre Toulouse, Albi et Castelnaudary, les champs de pastel ont fait la fortune du pays de cocagne. La teinture bleu profond obtenue à partir de cette plante était alors recherchée dans l'Europe entière. Les maîtres du pastel, dans le midi toulousain, rivalisaient alors en projets et constructions magnifiques : châteaux, demeures campagnardes et hôtels particuliers (une vingtaine à Toulouse et à Albi) témoignent de ce siècle d'or.

À ce patrimoine architectural riche s'ajoute un solide tradition gastronomique, fondée sur des produits locaux, qu'entretiennent des marchés locaux actifs et réputés. Les festivals qui animent de nombreux sites, les spécialités artisanales issues pour certaines d'une longue tradition (ébénisterie, marqueterie et tapisserie à Revel, ganterie à Millau...) complètent l'attrait touristique de la région fondé aussi sur le regain d'intérêt pour la nature.

0-1 La démographie (édition 2013)

Pertinence

Reflet de l'occupation d'un territoire par une population, la pression démographique est un élément à prendre en compte dans toute analyse liée au développement durable. D'abord parce que la population exerce une pression sur les ressources naturelles et qu'elle contribue au changement climatique, ensuite parce que sa répartition et sa structure influent sur la cohésion de la société et des territoires, mais aussi sur l'épanouissement des individus.

Par la pression que les besoins d'une population nouvelle imposent sur le milieu naturel, la croissance démographique met à rude épreuve la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants. L'afflux de population se traduit ainsi par une plus forte consommation des ressources naturelles et par une occupation plus grande du territoire, comme en témoigne l'artificialisation et la consommation croissantes des terres agricoles. Il génère aussi un coût supplémentaire pour la collectivité en termes d'équipement, comme celui des réseaux de distribution ou de traitement des eaux, pour ne citer qu'un exemple.

La répartition des populations nouvelles dans les différents espaces, urbain, périurbain, rural, n'est pas neutre du point de vue de l'impact environnemental. L'étalement urbain et le fort accroissement des zones périurbaines traduit par exemple une hausse des navettes domicile - travail pour des actifs généralement moins concentrés dans l'espace que les emplois. De ce point de vue, les zones densément peuplées ne sont pas forcément les plus pesantes sur l'environnement.

Le zonage en aires urbaines permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire : la prise en compte des déplacements domicile-travail autour des pôles urbains, où se concentre l'emploi, permet une approche fonctionnelle du territoire pour mesurer l'influence des villes au-delà de leurs limites géographiques. Il rend compte de la très grande diversité des formes de peuplement du territoire, des plus urbanisés, les pôles des grandes aires urbaines généralement très densément peuplés, aux communes isolées hors influence des pôles, en passant par l'espace périurbain autour de ces grands pôles et les pôles de taille intermédiaire et leurs aires d'influence. Pour tenir compte des évolutions en cours, le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010.

L'indicateur retenu est celui de l'évolution relative de la population dans les différents espaces du zonage en aires urbaines. Dans une région particulièrement concernée par l'afflux de populations nouvelles, cet indicateur se révèle pertinent pour suivre les tendances à l'œuvre sur la répartition territoriale de la population. D'autres indicateurs, comme la part de la population vivant dans tel ou tel espace et la densité de chacun d'eux, viennent compléter cette analyse de cadrage démographique. Le choix a été fait de comparer les données dans les géographies courantes : les données de population de 1999 sont rapportées au zonage en aires urbaines de 1999, celles de 2009 au zonage de 2010. Ce choix reflète en effet l'évolution du territoire régional dans sa globalité : les villes évoluent et leur zone d'influence avec.

Analyse

La population de Midi-Pyrénées progresse chaque année de 1,2 % en moyenne entre 1999 et 2009, grâce surtout à un excédent migratoire parmi les plus importants du pays. Ce dynamisme se retrouve principalement dans les grandes aires urbaines, dans lesquelles la population s'enrichit aussi d'un excédent des naissances sur les décès. L'influence des villes se renforce et s'étend. Ainsi les couronnes périurbaines des grandes agglomérations, celle de Toulouse en tête, bénéficient du plus fort accroissement de population. Par ailleurs, les communes multipolarisées montent en puissance, à l'opposé des communes isolées de toute influence d'un pôle, de moins en moins nombreuses.

Midi-Pyrénées est l'une des régions du pays les plus dynamiques sur le plan démographique. Avec ses huit départements répartis sur 45 300 km², la plus vaste région métropolitaine compte 2 863 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, soit 310 000 habitants de plus qu'en 1999. Midi-Pyrénées est la 3^e région la plus dynamique de métropole, après la Corse et Languedoc-Roussillon, avec une croissance démographique de 1,2 % par an en moyenne, bien plus élevée que la moyenne nationale (+ 0,7 %). Ce fort dynamisme s'explique d'abord par une attractivité importante se traduisant par un solde migratoire apparent¹ positif : la population s'accroît ainsi de 1,1 % chaque année entre 1999 et 2009 du seul fait des échanges migratoires. Seules la Corse et le Languedoc-Roussillon font mieux.

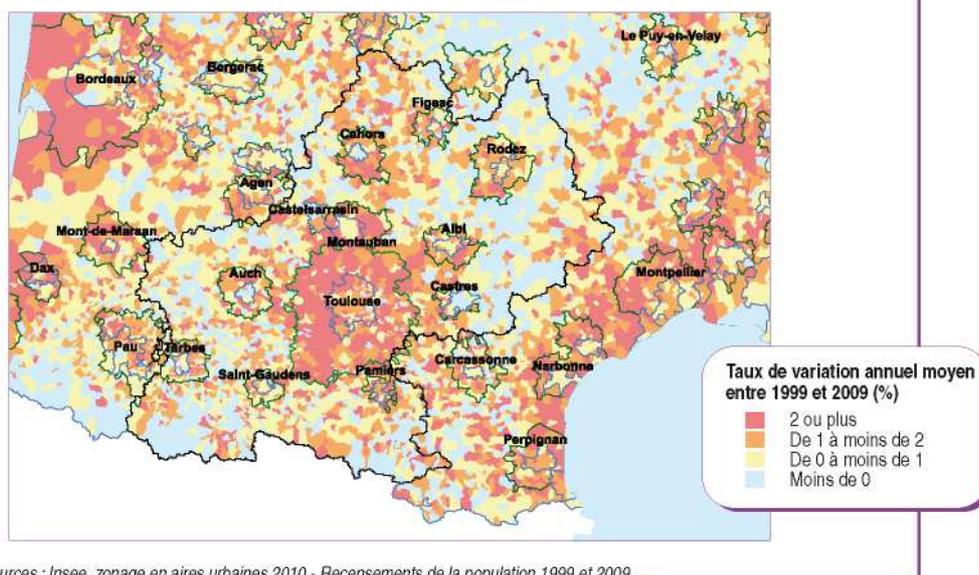
L'attractivité de la région est surtout le fait des grandes aires urbaines et des aires moyennes, qui attirent beaucoup plus d'habitants qu'elles n'en perdent. C'est également le cas des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains. À l'opposé, les petites aires et les communes isolées sont les territoires les moins attractifs, mais le solde migratoire reste positif.

Le solde naturel pèse peu sur l'évolution de la population de la région : grâce à l'excédent des naissances sur les décès, la population augmente de 0,1 % par an en moyenne, mais c'est nettement moins qu'au niveau national (+ 0,4 % en France métropolitaine). Midi-Pyrénées fait partie des régions ayant l'excédent naturel le plus faible, certaines régions étant caractérisées, il est vrai, par un déficit naturel.

Néanmoins, les disparités territoriales sont fortes au sein de la région : seules les grandes aires urbaines bénéficient d'un excédent naturel important (+ 0,5 %), la plupart des autres territoires comptant plus de décès que de naissances.

Forte densification des espaces périurbains

Variation annuelle moyenne de la population par commune entre 1999 et 2009



Une part croissante de la population vit dans les douze grandes aires urbaines de la région : elles regroupent 66 % des habitants en 2009 contre 59 % dix ans auparavant. Entre ces deux dates, et dans leurs contours respectifs, la population augmente de 2,3 % par an en moyenne. Ce sont en particulier les couronnes périurbaines qui bénéficient du dynamisme démographique le plus marqué, avec une croissance annuelle de 4,3 %.

La population croît de façon importante dans les moyennes et grandes aires urbaines

Evolution de la population entre 1999 et 2009 selon les catégories du zonages en aires urbaines 2010

	Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2009 (%)	Population en 2009 (nombre)	Part dans la population régionale en 2009 (%)	Densité en 2009 (hab/km ²)	
				Midi-Pyrénées	France de province
Grandes aires urbaines	2,3	1 877 782	65,6	164,0	195,4
Grands pôles (10 000 emplois ou plus)	1,6	1 331 692	46,5	591,4	646,3
Couronnes des grands pôles	4,3	546 090	19,1	59,2	71,0
Moyennes aires	3,9	213 210	7,4	81,8	102,5
Moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	4,7	179 475	6,3	151,3	194,6
Couronnes des moyens pôles	0,7	33 735	1,2	23,8	30,6
Petites aires	-4,2	168 488	5,9	76,7	96,2
Petits pôles (1 500 à moins de 5 000 emplois)	-4,3	153 119	5,3	94,7	127,4
Couronnes des petits pôles	-4,7	15 369	0,5	26,5	21,9
Communes multipolarisées	18,5	292 910	10,2	27,3	42,7
Communes isolées hors influence d'un pôle	-6,3	307 992	10,8	16,7	20,4
Communes de Midi-Pyrénées appartenant aux aires urbaines des autres régions		2 325	0,1	25,6	
Midi-Pyrénées	1,2	2 862 707	100,0	62,9	95,4

Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009

Trois composantes expliquent cette forte augmentation de population dans les grandes aires urbaines. Le premier élément réside dans un solde migratoire positif, qui se traduit par des arrivées plus nombreuses que les départs, contribuant à faire augmenter la population de 1,1 % par an en moyenne. Ce sont surtout les couronnes périurbaines qui sont le plus attractives, vastes espaces, ruraux pour la plupart, qui voient arriver de nombreux habitants, souvent en provenance des agglomérations sous l'influence desquelles ils se trouvent. Dans ces couronnes périurbaines, l'excédent migratoire entraîne une hausse de population de 2,5 % par an en moyenne entre 1999 et 2009. La deuxième explication est liée à l'excédent naturel. Avec une population plus jeune que dans les autres zones, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, ce qui permet à la population de croître de 0,5 % par an en moyenne. Le dernier élément explicatif est l'influence croissante des grands pôles urbains, les actifs venant de plus en plus loin travailler dans ces pôles d'emploi que sont les grandes agglomérations. Les territoires sous l'influence de ces villes s'agrandissent ainsi, formant des aires urbaines de plus en plus grandes. L'aire urbaine de Toulouse, la quatrième de France par sa population, en est l'illustration parfaite. En 10 ans, elle s'est fortement développée et compte 453 communes en 2009, contre 342 communes en 1999. Les onze autres grands pôles urbains de Midi-Pyrénées attirent également plus de communes qu'en 1999, de façon plus ou moins marquée cependant. Ainsi l'aire urbaine de Montauban compte 33 communes en 2009, contre 22 en 1999, alors que celle de Saint-Gaudens s'étend sur 40 communes en 2009, contre 38 en 1999. L'aire urbaine de Castelsarrasin est un cas particulier : elle est le fruit de la fusion des deux agglomérations de Castelsarrasin et de Moissac, entre lesquelles le bâti a progressé entre 1999 et 2009, et qui forment aujourd'hui un seul grand pôle urbain.

Bien qu'en fort développement, les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées restent moins densément peuplées que l'ensemble des grandes aires urbaines de province, et ceci tout particulièrement au sein même des principales agglomérations : dans les grands pôles urbains, la densité s'élève à 591 habitants au km² en moyenne en Midi-Pyrénées, contre 646 habitants au km² en province. Cependant, la densité est très différente dans les douze grands pôles de la région, allant de 155 habitants au km² pour l'agglomération de Castelsarrasin à 1 071 habitants au km² pour l'agglomération toulousaine. L'espace périurbain est aussi moins densément peuplé : 59 habitants au km² dans la région, contre 71 habitants au km² en province.

En 1999, 23 % de la population vivait dans une des 1 940 communes isolées, hors influence d'un pôle urbain. Ces communes, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui, ne comptent plus que 11 % de la population en 2009, répartie dans 1 030 communes. En province, 6 % de la population seulement vit dans ce type de communes rurales. La densité y est très faible, que ce soit en Midi-Pyrénées (17 habitants au km²) ou dans l'ensemble des régions de province (20 habitants au km²). En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, cette catégorie de communes isolées perd de la population sous l'influence croissante des pôles urbains : bon nombre de communes « isolées » en 1999 sont maintenant attirées par un grand pôle urbain. C'est le cas de Baraqueville, aujourd'hui rattachée à l'aire urbaine de Rodez, ou de Cazères, dans la couronne périurbaine de Toulouse. Cependant, elles sont le plus souvent aujourd'hui dans la sphère d'attraction de plusieurs agglomérations, de taille et de pouvoir attractif parfois très différents. Ces communes sont dites multipolarisées, à l'image de Lisle-sur-Tarn (entre Toulouse et Albi), de Saverdun (entre Toulouse et Pamiers), de Sorèze (entre Castres et Mazamet) ou encore de Bozouls (entre Decazeville et Rodez).

La très forte hausse de la population vivant dans des communes multipolarisées est due en grande partie au nombre croissant de ces communes. Mais les communes multipolarisées attirent aussi beaucoup de nouveaux habitants. Ce territoire reste peu peuplé, avec seulement 27 habitants au km², soit bien moins qu'en moyenne en province (43 habitants au km²). Au final, 10 % de la population régionale vit dans ces communes multipolarisées, contre 13 % en province.

En Midi-Pyrénées, les aires d'influence des pôles d'emploi de taille moyenne, qui offrent entre 5 000 et 10 000 emplois, regroupent 7 % de la population, avec une densité de 82 habitants au km². C'est plus que dans l'ensemble de la province, où 4 % de la population vit dans ces aires moyennes, à la densité cependant plus forte (103 habitants au km²). Dans ce type d'espace, la population progresse de 3,9 % par an en moyenne entre 1999 et 2009, mais surtout en raison de petits pôles devenus moyens du fait de l'accroissement du nombre d'emplois offerts, à l'image de Gaillac ou de Carmaux. Cette catégorie des pôles moyens s'est donc enrichie et la population y augmente mécaniquement (+ 4,7 % par an), alors que les couronnes de ces pôles moyens, en général peu étendues, progressent beaucoup moins (+ 0,7 %). Comme les grandes aires urbaines, ces aires moyennes sont très attractives, avec un solde migratoire qui contribue à la croissance démographique, aussi bien au sein des pôles urbains que de leur couronne. Mais, contrairement aux grandes aires, le solde naturel est déficitaire et entraînerait une baisse de la population en l'absence de mouvements migratoires.

Enfin, les petites aires, centrées autour de petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois), perdent une partie de leurs communes et donc de leur population au profit de la catégorie des aires moyennes et des grandes aires.

Pour en savoir plus :

« Nouvelles aires urbaines : En Midi-Pyrénées, l'influence des villes se renforce et s'étend » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°138, octobre 2011
 « Nouvelles unités urbaines - Deux Midi-Pyrénéens sur trois vivent en ville » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°137, octobre 2011
 « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines » - Insee Première n°1375, octobre 2011

0-2 L'évolution du climat passé (mise à jour 2014)

Pertinence

Le climat joue sur le fonctionnement du milieu naturel et des sociétés humaines. Il conditionne la répartition spatiale de la faune et de la flore, participe aux équilibres des écosystèmes locaux et globaux, influence le comportement et les décisions individuelles ou collectives des habitants d'un territoire. Le changement climatique est en marche à l'échelle mondiale, c'est aujourd'hui un fait avéré. Et la France, loin d'être épargnée, connaît même une augmentation des températures supérieure au réchauffement global sur le siècle dernier : + 0,95° entre 1901 et 2000, contre + 0,7° à l'échelle de la planète. En Midi-Pyrénées, la température moyenne a augmenté de plus de 1°C sur le siècle dernier, et, pour le futur, un réchauffement plus marqué que pour le reste du territoire national y est anticipé.

Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets constituent donc un objectif majeur à l'échelle de la planète et de la nation comme de la région. La maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la qualité de l'air en sont des enjeux indissociables. Ces objectifs font ainsi l'objet d'engagements nationaux et internationaux. Le protocole de Kyoto, bâti sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, prévoit pour la France une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 en 2008-2012. La contribution de la France aux objectifs de l'Union européenne à 27 fixe une réduction de 20 % des émissions à l'horizon 2020. Enfin la loi Grenelle 1 de 2009 vise une division par 4 de ses émissions d'ici 2050 (dit "facteur 4" de la loi d'orientation sur l'énergie). En Midi-Pyrénées, la Région et l'État ont copiloté l'élaboration du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) en application de la loi dite Grenelle 2 de juillet 2010, schéma approuvé et arrêté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, afin de traduire localement le respect des engagements internationaux de la France en tenant compte des spécificités et enjeux locaux.

Les indicateurs retenus pour caractériser l'évolution du climat illustrent l'évolution des températures et des sécheresses des sols (dites aussi sécheresses agricoles ou édaphiques) telle qu'observée et analysée sur une longue période par Météo France.

L'écart à la moyenne annuelle de la période 1981-2010 des températures du grand Sud-Ouest permet de dégager des tendances sur le long terme, tandis que l'indice de sécheresse des sols (en % de surface du territoire) en Midi-Pyrénées met en évidence l'évolution du déficit en eau des sols.

Deux indicateurs relatifs à la température complètent et illustrent les tendances dégagées : le nombre de jours de gel et le nombre de journées estivales (où la température a dépassé les 25°C) par an à Toulouse. Les glaciers des Pyrénées constituent quant à eux des (supra) indicateurs climatiques régionaux. Contrairement aux relevés de températures et de précipitations, les variations glaciaires illustrent, de façon très visuelle, l'existence d'un impact du changement climatique sur notre environnement. Ainsi, les glaciers sont des indicateurs de « l'état de santé » de la Terre, puisque leurs retraits ou leurs avancées sont la conséquence de modifications du climat. Le suivi des glaciers pyrénéens (les plus méridionaux d'Europe) complète la base de données mondiales au niveau d'une région (le Sud-Ouest de la France) où le réchauffement climatique est et serait particulièrement important.

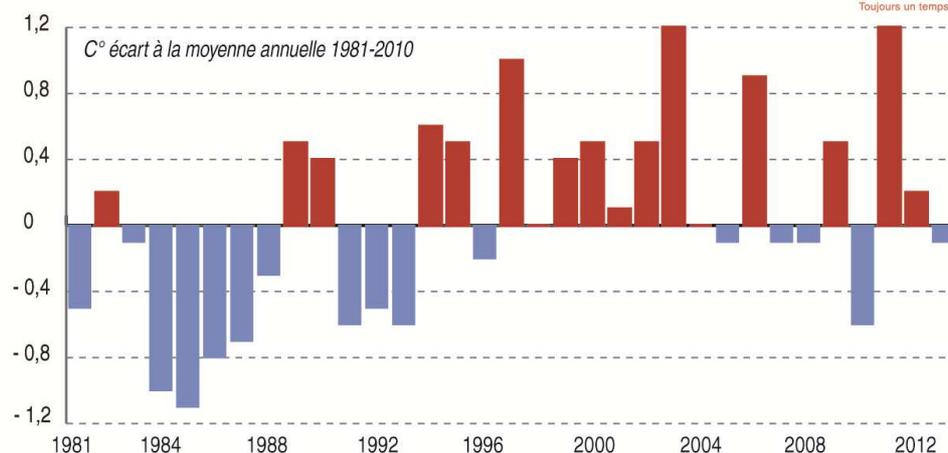
Tendance

Si dans le grand Sud-Ouest comme au niveau national, à partir des années 80, les températures sont en nette augmentation, 2013 se distingue par une pluviométrie particulièrement élevée et un enneigement exceptionnel sur les Pyrénées ainsi qu'un ensoleillement légèrement moindre. La température moyenne cette année là est inférieure de 0,1°C aux normales sur la période 1981-2010. Cette évolution fait suite à deux années pour lesquelles la température moyenne était supérieure aux normales : + 1,2°C en 2011 et + 0,2°C en 2012. Le nombre de journées estivales (température au-dessus de 25°C) à Toulouse connaît également une baisse en 2013 : il est redescendu à 82 jours, contre 104 en 2011 et 99 en 2012. Néanmoins l'année 2013 reste au-dessus de la moyenne observée depuis 1951 (77 journées estivales par an).

La forte pluviométrie de l'année 2013 a eu un effet positif sur l'absence de sécheresse dans le grand Sud-Ouest : seulement 0,4 % du territoire régional est touché par la sécheresse, après deux années de forte sécheresse. Il faut remonter en 1984 pour retrouver un niveau aussi bas. Le nombre de jours de gel à Toulouse est quant à lui à nouveau à la baisse avec 32 jours en 2013 contre 37 en 2012, mais 20 seulement en 2011, après une année à plus de 50 jours en 2010. Sur les quatre dernières années, la moyenne du nombre de jours de gel à Toulouse est de 35 jours, soit un jour de moins qu'en moyenne depuis 1951.

Un net réchauffement des températures moyennes à partir des années 80

Évolution passée des températures dans le grand Sud-Ouest

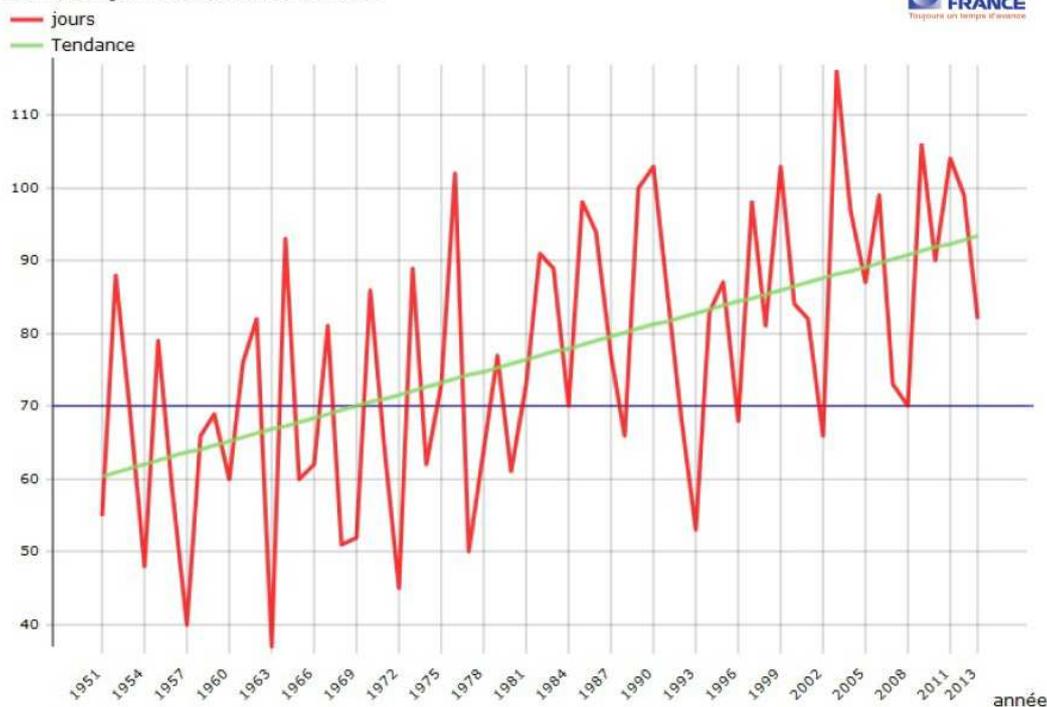


Calcul de l'indicateur : cet indicateur a été construit à partir de séries homogénéisées, c'est-à-dire qu'elles ont été corrigées pour tenir compte des modifications des conditions de la mesure (déplacement de la station, changement de capteur,...) ayant impacté la valeur mesurée.

Sources : Météo France

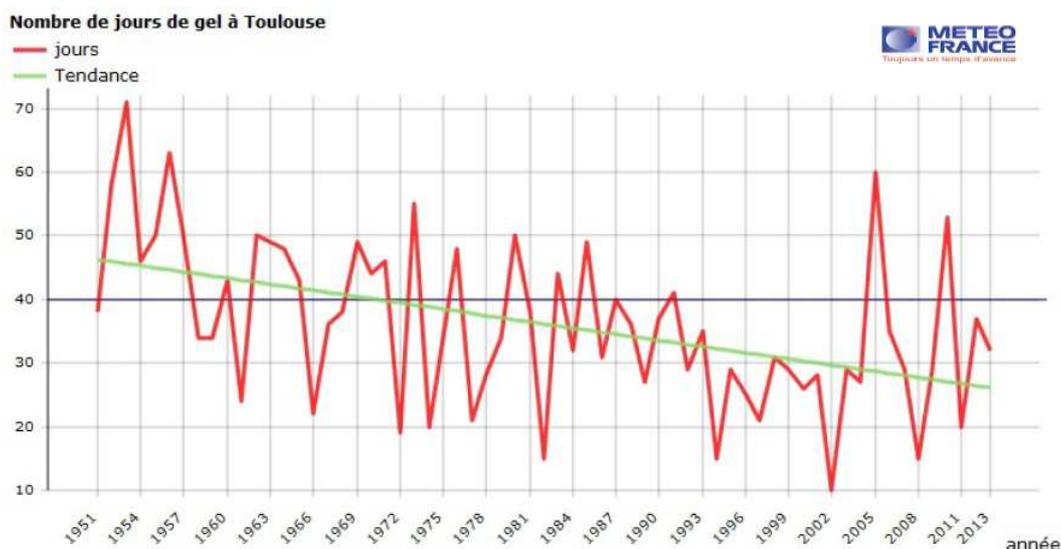
Tendance à la hausse du nombre de journées estivales à Toulouse

Nombre de journées estivales à Toulouse



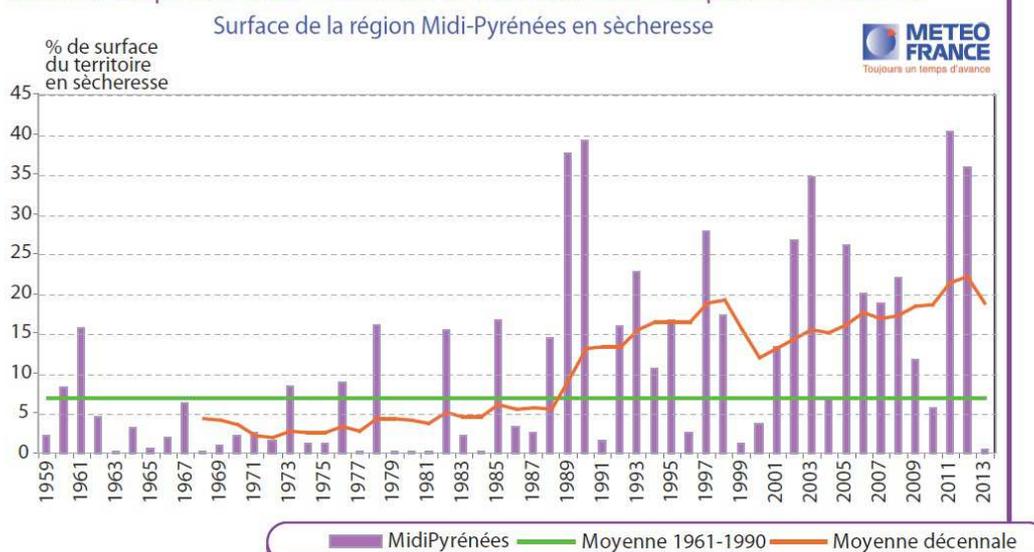
Source : Météo France

Tendance à la baisse du nombre de jours de gel à Toulouse



Méthode de calcul des indicateurs "nombre de jours de gel" et "nombre de journées estivales"
Les indicateurs "Nombre de jours de gel" et "Nombre de journées estivales" ont été élaborés à partir des séries quotidiennes de températures de la station de Toulouse. Un travail spécifique sur ces séries a été mené pour s'assurer qu'elle ne présentent pas de rupture consécutives à des modifications dans les conditions de mesure (déplacement de la station, changement de capteur, ...) et qu'elles peuvent donc être exploitées pour l'analyse du changement climatique.
Source : Météo France

L'extension spatiale de la sécheresse des sols s'accroît depuis les années 90



Sources : Météo France

Erratum : l'échelle verticale du graphique présenté dans l'édition 2013 du dossier pour cet indicateur était erronée d'un facteur proche de deux. Cette erreur a été rectifiée dans le présent graphique. Elle ne modifie cependant pas la comparaison relative de l'intensité des sécheresses entre les différentes années.

Note de lecture : Dans le cadre du projet ClimSec sur l'impact du changement climatique sur la sécheresse et l'eau du sol en France, une réanalyse hydro-météorologique a été effectuée depuis 1958 en utilisant la chaîne de modèles Safran-Isaba-Modcou (SIM). Cette méthode consiste à utiliser a posteriori les modèles numériques pour reconstruire le climat passé à partir de l'ensemble des données météorologiques disponibles. L'indicateur de sécheresse a été élaboré à partir des données de cette réanalyse climatique SIM. Un point du territoire est considéré en sécheresse si la valeur de l'humidité du sol est inférieure en moyenne mensuelle au seuil des 10 % des valeurs les plus faibles sur la période 1961-1990.

0-3 L'assolement (mise à jour 2014)

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles (sols, eau...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers l'éco-efficacité de la production, la consommation des ressources et la viabilité financière des exploitations.

L'assolement est la division des terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées *soles*, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale. Sur chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession ou rotation culturale. L'assolement est un indicateur de diversité des cultures dans l'espace à un moment donné ; la rotation est un indicateur de diversité des cultures dans le temps (succession des cultures sur une même parcelle).

L'assolement d'une exploitation agricole est le résultat de choix techniques (adaptation aux contraintes de sol, de topographie), économiques ou d'ordre réglementaire. L'agriculteur cherche à optimiser son assolement pour satisfaire les objectifs de production de l'exploitation. Les critères économiques à prendre en compte sont le marché, le prix de vente, les investissements à mettre en œuvre, le niveau des subventions. Les facteurs techniques, au sens large, incluent les règles de rotation des cultures, l'organisation du travail, la disponibilité du matériel, ainsi que les facteurs écologiques (sol, climat, etc.). Enfin l'agriculteur doit prendre en compte les moyens humains, en quantité, qualification et savoir-faire.

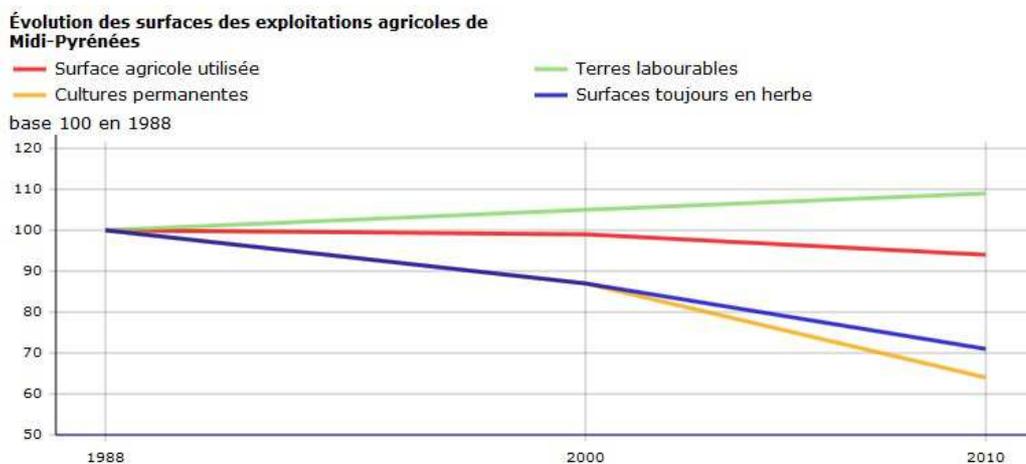
La connaissance de l'assolement d'un territoire permet de comprendre en partie l'évolution de certains facteurs de production agricole tels que le recours aux intrants, c'est-à-dire l'ensemble des produits qui sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture, et notamment les fertilisants, les produits phytosanitaires et l'eau pour l'irrigation. Il apporte des éléments d'explication sur l'éco-efficacité du secteur agricole, au regard de la finalité de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Tendance

Sur les 30 dernières années, les surfaces dédiées aux cultures permanentes et toujours en herbe reculent au profit des terres labourables en Midi-Pyrénées.

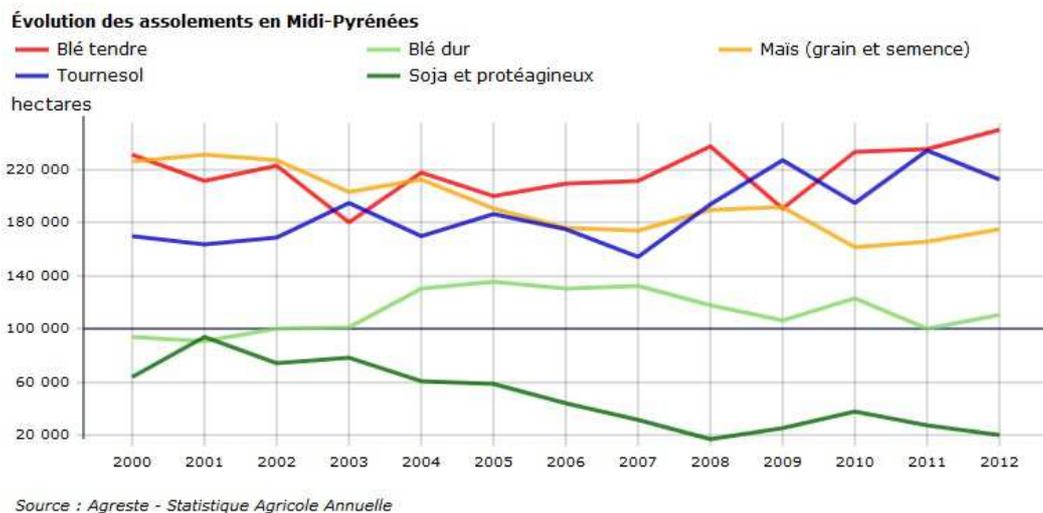
Au sein des terres labourables, les surfaces emblavées, c'est-à-dire ensemencées par des cultures annuelles, dépassent 1,6 million d'hectares en 2012 en Midi-Pyrénées. Les céréales (blé tendre, maïs et blé dur...), les oléagineux (tournesol, soja, colza...) et les protéagineux (pois, féverole...) représentent 43 % des terres arables. Les surfaces en céréales sont en progression en 2012 alors que la sole de protéagineux (soja et autres protéagineux) baisse, atteignant son plus bas niveau depuis trois ans.

Un net recul des surfaces dédiées aux cultures permanentes ou toujours en herbe



Les surfaces de blé dur repartent légèrement à la hausse en 2012, comme celles de maïs qui connaissent un rebond de près de 15 000 hectares. Le blé tendre étant majoritairement en rotation avec le tournesol, la baisse observée en 2012 des surfaces emblavées avec le tournesol se traduit mécaniquement par une augmentation des surfaces en blé.

Les surfaces en protéagineux au plus bas niveau depuis trois ans en 2012



Pour en savoir plus :

[http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/territoire-environnement-885/#Occupation et utilisation du territoire](http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/territoire-environnement-885/#Occupation%20et%20utilisation%20du%20territoire)

<http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Series-nouvelles>

0-4 La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France (mise à jour 2014)

Pertinence

La lutte contre les changements climatiques impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans les années 1990, la prise de conscience mondiale du risque de changement climatique conduit ainsi à une série d'engagements au niveau international, notamment en 1997 dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les pays industrialisés s'engagent alors à réduire leurs émissions des principaux gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période 2008 à 2012. L'Union européenne et la France se fixent des objectifs à horizon 2010, respectivement une baisse de 8 % et une stabilisation. Il existe plus de 40 GES mais les engagements s'appliquent aux six gaz à effet de serre direct, dits « panier Kyoto », aux émissions d'origines diverses :

- le dioxyde de carbone (CO₂), qui provient essentiellement de la consommation et de la production d'énergie ;
- le méthane (CH₄), produit majoritairement par l'agriculture (70 % des émissions à l'échelle nationale), par l'industrie énergétique et la gestion des déchets ;
- le protoxyde d'azote (N₂O), essentiellement d'origine agricole ;
- les gaz fluorés, hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆), principalement issus de procédés industriels.

Si le CO₂ est le gaz émis en proportion la plus importante, l'impact des cinq autres sur l'effet de serre est loin d'être négligeable car tous possèdent un « potentiel de réchauffement » nettement supérieur.

À partir de 2007, le dispositif européen de lutte contre le réchauffement climatique est renforcé par le paquet législatif dit « climat-énergie », adopté en 2008, qui fixe trois objectifs dits « 3 x 20 », corrélés à l'horizon 2020 :

- faire passer la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique européen à 20 % (23 % pour la France) ;
- réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % par rapport à 1990 (14 % pour la France) ;
- accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

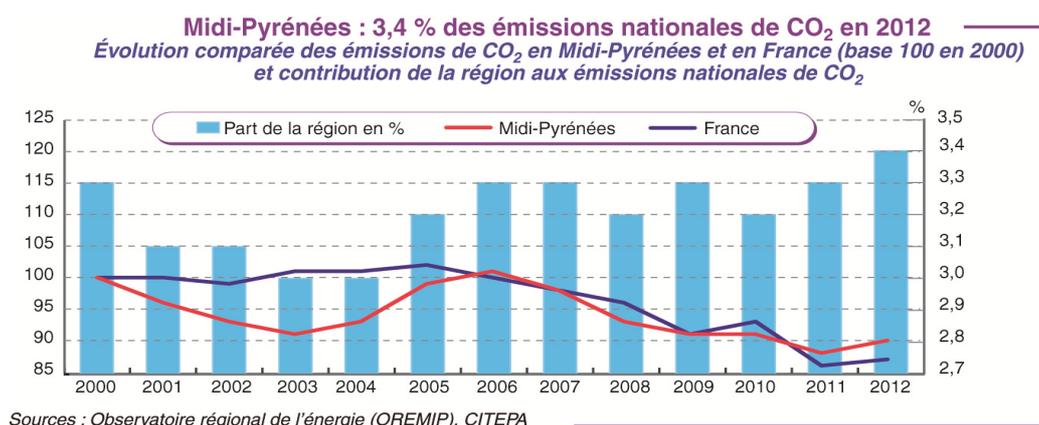
En France, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE), adoptée en 2005, et les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, renforcent la législation nationale de lutte contre le réchauffement climatique, notamment pour ce qui concerne la réduction des émissions de GES. Des objectifs sectoriels sont fixés, ainsi que l'engagement de diviser par quatre les émissions de GES d'ici à 2050. Ces engagements nationaux sont déclinés au niveau régional notamment au travers des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), signé en juin 2012 entre l'Etat et la Région en Midi-Pyrénées, et des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET).

Les objectifs du protocole de Kyoto ont d'ores et déjà été atteints aujourd'hui : les émissions de GES ont été réduites de 15 % entre 1990 et 2010 en Europe, soit pratiquement un doublement par rapport à la cible et malgré l'élargissement de l'Union européenne. En France, dans le même temps, la baisse est de près de 7 %.

Avertissement : Les données relatives aux émissions de CO₂ d'origine non énergétique et aux émissions de gaz fluorés au niveau régional sont à considérer avec précaution.

Tendance

En 2012, les émissions de gaz à effet de serre (GES) représentent 17,9 millions de tonnes équivalents CO₂ en Midi-Pyrénées, en diminution de 15 % par rapport à 2005, soit une baisse légèrement supérieure à celle observée au niveau France entière (- 13 %). La région ne contribue que pour 3,8 % aux émissions nationales comme en 2005, soit moins que son poids démographique (4,5 % de la population française en 2011) mais un peu plus que sa part dans la création de richesse nationale (3,9 % du PIB en 2011).

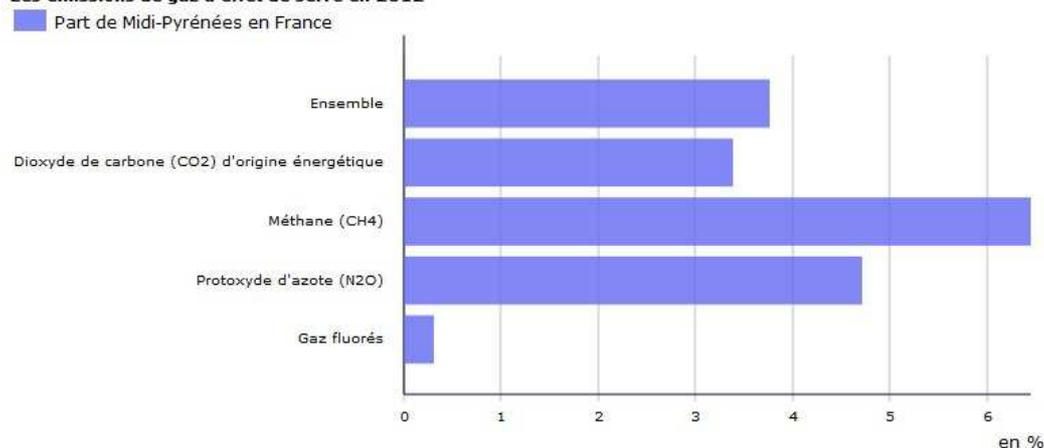


Les émissions de GES se composent dans la région majoritairement de CO₂ d'origine énergétique (67 %), ainsi que de protoxyde d'azote (15 %) et de méthane (18 %) en lien avec la place de l'agriculture dans l'économie régionale. Ainsi, la région contribue plus aux émissions de méthane et de protoxyde d'azote que la moyenne française : sa part dans les émissions nationales est de respectivement 6,4 % et 4,7 % pour ces deux gaz. Néanmoins, les émissions régionales de méthane diminuent sensiblement sur la période 2005-2012 : - 12 %. Cette baisse est essentiellement due à celle observée dans l'agriculture (- 13 %) qui concentre 89 % des émissions de ce gaz dans la région en 2012. Elle est principalement liée à la diminution des cheptels.

L'agriculture est également le secteur prédominant pour les rejets de protoxyde d'azote, en baisse de 21 % entre 2005 et 2012 en raison de la réduction du cheptel et des livraisons d'engrais minéraux.

En raison de son caractère agricole, Midi-Pyrénées contribue plus fortement aux émissions nationales de CH₄ et de N₂O

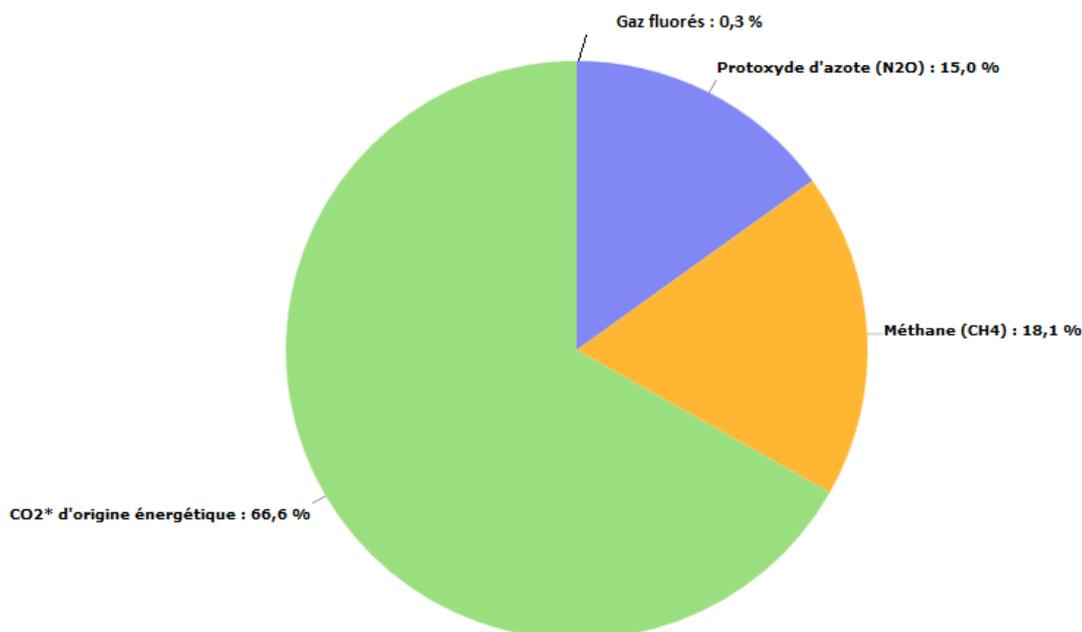
Les émissions de gaz à effet de serre en 2012



Sources : OREMIP, CITEPA

Le dioxyde de carbone, premier gaz à effet de serre produit

Répartition des émissions de gaz à effets de serre en Midi-Pyrénées en 2012



*Dioxyde d'azote

Sources : OREMIP, CITEPA

Le dioxyde de carbone n'en demeure pas moins le premier gaz à effet de serre produit. Si les émissions de CO₂ d'origine énergétique sont aussi en diminution au niveau régional (- 9 %) et national (- 14 %) depuis 2005, la baisse est moins marquée que pour les autres gaz. Sa part augmente ainsi de 5 points dans la région entre 2005 et 2012. Cependant la part du CO₂ d'origine énergétique dans le « panier Kyoto » reste toujours inférieure au niveau national (67 % contre 74 %), en lien notamment avec la moindre implantation des industries fortement émettrices. Aussi la région ne contribue-t-elle que pour 3,4 % aux émissions nationales de CO₂ hors UFTC¹ en 2012.

1. *Utilisation des terres, leurs changements et la forêt : c'est à la fois un puits et une source d'émission de CO₂, CH₄ et N₂O. L'UTCF couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées).*

Pour en savoir plus :

Le CITEPA <http://www.citepa.org/fr/>

Lois Grenelle : http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdf

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf

0-5 L'évolution de l'emploi et du PIB (mise à jour 2014)

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du PIB observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut aussi permettre d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le nombre d'emplois est le premier facteur qui détermine l'importance du PIB d'une région. Les actifs ayant un emploi contribuent en effet, dans la région où ils travaillent (et où ils ne résident pas forcément) à la formation du PIB régional. Rapporté au nombre d'emplois, le PIB est un bon indicateur de la productivité apparente du travail dans l'économie et autorise les comparaisons entre régions en gommant les différences de taille. Les écarts entre les PIB régionaux par emploi s'expliquent par les spécialisations sectorielles des régions et par des différences de productivité du travail, à secteur d'activités comparable, pouvant provenir de différences de capital productif ou d'organisation du travail.

Rapprocher la dynamique de l'emploi de l'évolution du PIB permet, en complément, de suivre l'évolution de la productivité apparente du travail tout en veillant à la richesse en emplois de la croissance, notamment dans les périodes de retournement conjoncturel.

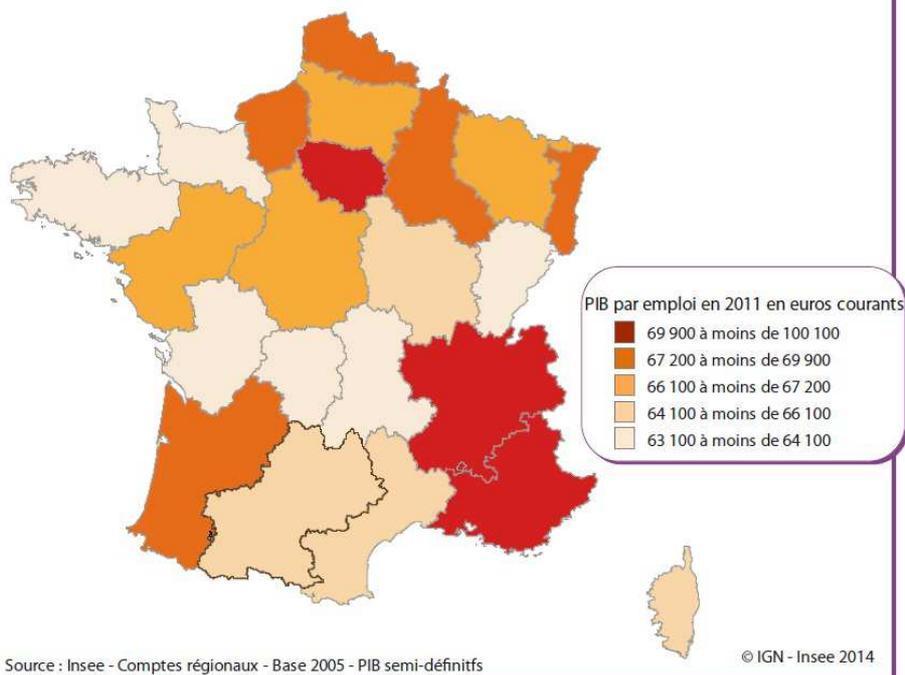
Cependant le PIB est un indicateur imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par emploi ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique : il ne mesure que la création de richesses monétaires et ne permet pas de connaître leur distribution et les disparités de revenus. Il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations-Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

Tendance

Midi-Pyrénées, avec un PIB par emploi de 65 700 euros en 2011, se place au 14^e rang des régions métropolitaines, loin derrière le peloton de tête constitué de l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2011, le PIB par emploi repart à la hausse dans la région en 2011 après deux années de baisse : + 3,7 % par rapport à 2010, soit un rythme un peu plus soutenu qu'en moyenne en France de province (+ 3,4 %). L'évolution de la productivité apparente du travail résulte de deux évolutions, celle du PIB d'une part, celle de l'emploi d'autre part. En 2011, grâce à l'activité du secteur aéronautique et spatial qui soutient l'économie régionale, le PIB en valeur de la région augmente de 4,3 %, soit plus fortement qu'en France de province (+ 3,8 %). Dans le même temps, la croissance de l'emploi est un peu plus élevée en Midi-Pyrénées (+ 0,6 % contre + 0,4 %).

Une productivité du travail plus faible en Midi-Pyrénées

PIB régionaux par emploi en 2011



La productivité du travail repart à la hausse en 2011

Évolution du PIB par emploi entre 2000 et 2011

	PIB par emploi en euros en 2011	Évolution annuelle moyenne 2000-2008 (%)	Évolution (en %)		
			2008-2009	2009-2010	2010-2011
Midi-Pyrénées	65 685	3,0	-0,8	-0,3	3,7
France de province	67 213	2,6	-1,6	1,7	3,4
France métropolitaine	74 712	2,9	-1,8	2,9	2,8

Note : PIB en valeur, 2011 semi-définitif

Sources : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi

Une reprise plus dynamique en 2011

Évolution du PIB en valeur et de l'emploi moyen

	Taux de croissance			
	Annuel moyen 2000-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
PIB Midi-Pyrénées	4,4	-0,8	0,0	4,3
Emploi moyen Midi-Pyrénées	1,3	0,0	0,3	0,6
PIB France de province	3,4	-2,3	1,6	3,8
Emploi moyen France de province	0,8	0,0	-0,1	0,4
PIB France métropolitaine	3,7	-2,5	2,7	3,3
Emploi moyen France métropolitaine	0,8	-0,7	-0,1	0,4

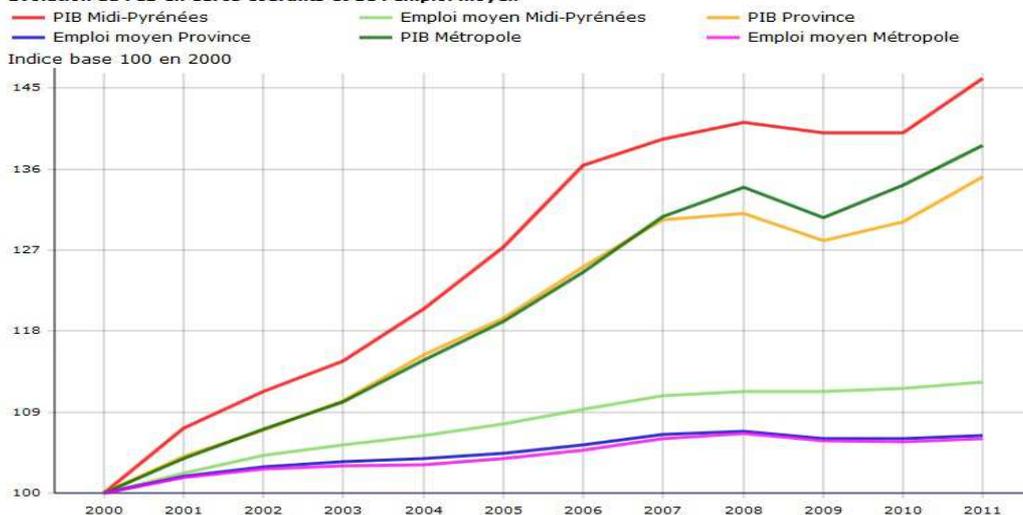
En %

Note : L'emploi moyen de l'année N correspond à la moyenne de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N et de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N-1.

Sources : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi (PIB en valeur, 2011 semi-définitif)

Une croissance plus créatrice d'emplois en Midi-Pyrénées

Évolution du PIB en euros courants et de l'emploi moyen



Note : PIB en valeur, 2011 semi-définitif

Sources : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi

Pour en savoir plus :

« Les comptes de la Nation en 2013 » - Insee Première n° 1499, mai 2014 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1499

« Les comptes de la Nation en 2012 » - Insee Première n° 1447, mai 2013 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1447

« Les comptes de la Nation en 2011 » - Insee Première n° 1401, mai 2012 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1401

« Depuis mi-2011, une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009 » - Insee Références, Emploi et salaires, édition 2013 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=3895

0-6 Le PIB et le revenu disponible brut des ménages (mise à jour 2014)

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du produit intérieur brut (PIB) observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le PIB rapporté au nombre d'habitants permet des comparaisons interrégionales pour situer celles qui ont bénéficié des meilleures opportunités de croissance économique, en développant par exemple des activités à haute valeur ajoutée ou leur capacité à valoriser les ressources humaines. L'échelle régionale constitue en outre le niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique. L'indicateur est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices de prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional. La part du PIB régional dans le PIB national permet d'approcher la contribution de la région à la production de la richesse nationale, en lien avec ses spécialisations sectorielles.

L'indicateur PIB est cependant imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par habitant ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique ; il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

En complément de l'indicateur PIB régional qui donne une indication de la richesse produite sur le territoire, il est possible de suivre également le revenu disponible brut des ménages (RDB), c'est-à-dire le revenu qui reste à la disposition des ménages pour consommer ou épargner une fois les transferts sociaux et fiscaux qui visent à rééquilibrer les revenus entre les territoires effectuels. Cet indicateur mesure l'ensemble des revenus, les revenus d'activité comme les revenus du patrimoine, les retraites et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales : il mesure donc les revenus disponibles après redistribution. Il intègre ainsi les solidarités entre les territoires à travers les redistributions sociales et fiscales.

NB : les comptes régionaux (PIB au niveau régional) sont calculés en base 2005 suite notamment à la prise en compte de la nouvelle nomenclature d'activités NAF « rév 2 ». Les séries ont été rétropolées jusqu'en 1990 en utilisant des tables de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature.

Tendance

En 2011, le PIB rapporté au nombre d'habitants est un peu plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France de province : 26 900 euros contre 26 600. Midi-Pyrénées se situe ainsi au 9^e rang des régions métropolitaines, en incluant l'Île-de-France, et rétrograde de deux places par rapport à 2010. Après une période de forte croissance économique entre 2000 et 2006, la région subit les effets de la crise de 2008 mais de façon moins prononcée qu'en moyenne en province, grâce à sa spécialisation économique. Moins touchée, la reprise amorcée en 2009 y est donc plus molle. La contribution de la région à la richesse produite sur le territoire métropolitain s'établit à 4,0 % en 2011, soit une très légère progression par rapport à 2000 (+ 0,2 point).

Le revenu brut disponible des ménages, c'est-à-dire le revenu qui reste à la disposition des ménages pour consommer ou épargner une fois les transferts sociaux et fiscaux qui visent à rééquilibrer les revenus entre les territoires effectuels, s'établit à 19 800 euros par habitant dans la région en 2011, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de province (19 600). Midi-Pyrénées se place en milieu de classement des régions métropolitaines pour cet indicateur, comme pour le PIB par habitant.

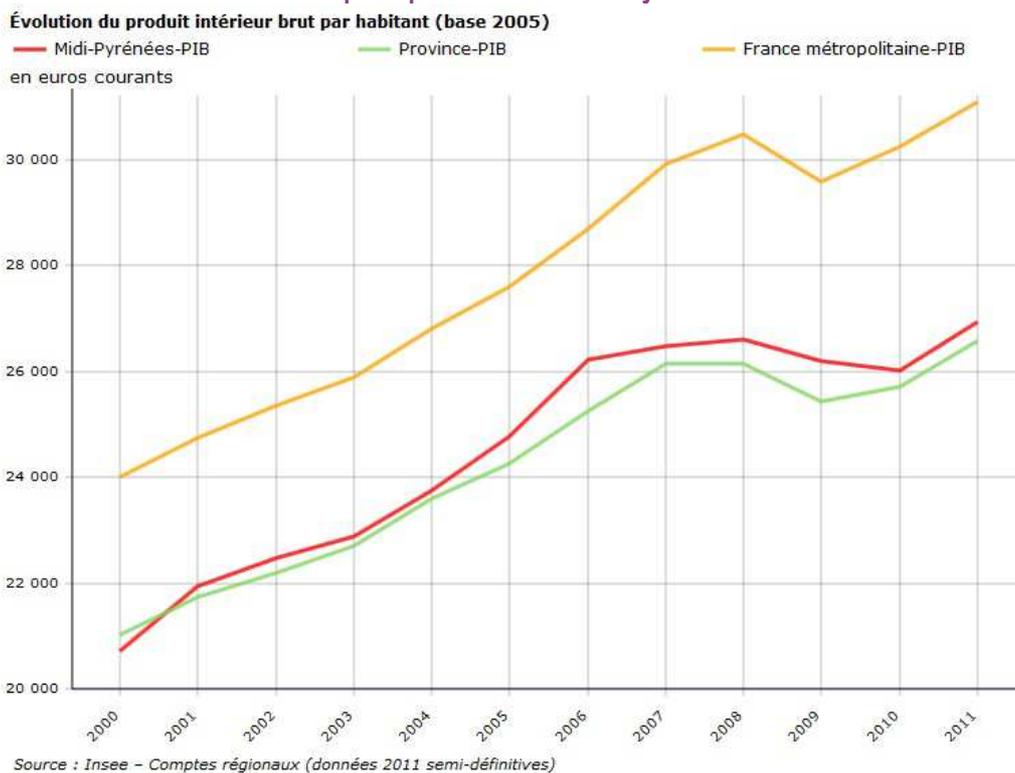
Une richesse par habitant plus faible, en moyenne, en Midi-Pyrénées

PIB par habitant et Revenu Brut Disponible (RDB)
en euros courants base 2005

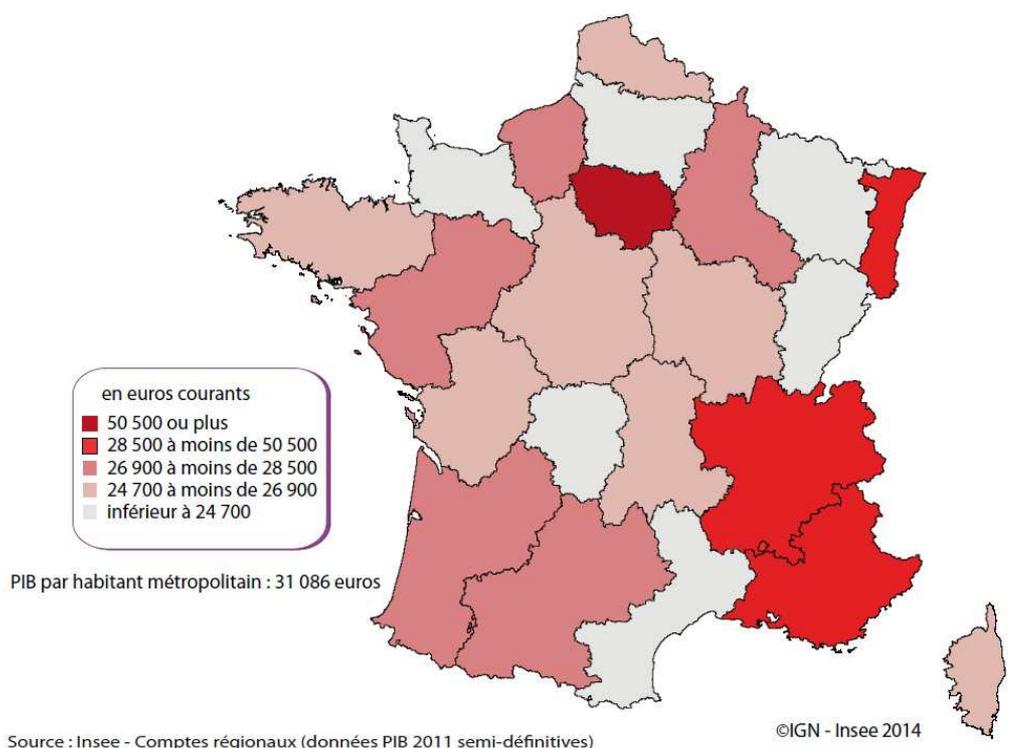
	2011	
	PIB/hab	RDB/hab
Midi-Pyrénées	26923	19775
France de province	26635	19588
France métropolitaine	31086	20530

Source : Insee - Comptes régionaux (données 2011 semi-définitives)

Reprise plus molle en Midi-Pyrénées



Midi-Pyrénées au 9^e rang des régions métropolitaines PIB régionaux en valeur par habitant en 2011



Pour en savoir plus :

[« Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise »- Insee Première n° 1501, juin 2014](#)

[« En 20 ans, le poids de l'industrie dans l'économie régionale se renforce en Midi-Pyrénées », publication électronique, Insee Midi-Pyrénées](#)

0-7 L'Indicateur de Développement Humain IDH-2 (édition 2013)

Pertinence

Le rapport sur la mesure du progrès économique et social, rédigé en 2009 par la Commission présidée par le professeur Stiglitz, recommande entre autres d'améliorer la mesure de la qualité de la vie, afin de ne pas se focaliser trop exclusivement sur un indicateur unique, notamment le Produit intérieur brut (PIB) qui évalue la production de richesse économique. Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour, afin de proposer des « nouveaux indicateurs de richesse » qui permettent de mieux appréhender la qualité de la vie, dans ses multiples dimensions. Complémentaires au PIB, ils visent à mesurer le développement durable d'un pays, d'une région dans ses multiples dimensions en intégrant, outre le progrès économique, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

L'Indice de Développement Humain (IDH) a été précurseur en la matière. Il s'agit d'un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est un indice sans dimension, compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent), calculé comme la moyenne de trois sous-indices reflétant trois grandes dimensions du développement humain défini par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La santé est approchée par l'espérance de vie à la naissance qui vise à mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux. Le niveau d'éducation, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans ou plus sachant écrire et comprendre aisément un texte court et simple traitant de la vie quotidienne) et le taux brut de scolarisation (mesure combinée des taux pour le primaire, le secondaire et le supérieur), traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société. Quant au niveau de vie, approché à partir du produit intérieur brut par habitant, il vise à englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices, tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle régionale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le taux d'alphabétisation. Tel qu'il a été calculé par le PNUD, il ne permet donc pas une approche territoriale fine des disparités de répartition du développement humain.

Afin de permettre aux territoires et aux régions de se comparer les uns aux autres, une variante à l'indicateur de développement humain, l'IDH-2, a été proposée, par un chercheur Aurélien Boutaud, et appliquée au cas de la Communauté Urbaine de Lyon et de la Région île-de-France. En 2011, la Direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation (D2DPE) de la Région Nord - Pas-de-Calais a effectué une déclinaison de cet indicateur pour toutes les régions de France métropolitaine. La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix des trois nouvelles variables permettant de refléter ces dimensions à l'échelle régionale et infrarégionale et aux nouveaux modes de calcul des trois sous-indices qui le composent. Il s'agit de :

- l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes), comme mesure de la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine ;
- le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée, pour approcher la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances ;
- le revenu fiscal médian par unité de consommation, traduit en dollars US et en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, afin de pouvoir comparer des ménages de taille différente), comme indicateur de la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Depuis 2011, l'Association des régions de France (ARF) retient l'IDH-2 comme un des indicateurs de contexte alternatif au PIB permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires. Cet indicateur a vocation à être à la fois un outil pédagogique permettant d'approcher la situation des régions au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux, et aussi un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable.

Comme tous les indicateurs composites ou synthétiques, l'IDH-2 et l'IDH ont néanmoins des limites, qui tiennent notamment au fait qu'ils supposent que leurs composantes sont commensurables. En effet, de par sa formule même de calcul, l'indicateur de développement humain conduit par exemple à des valorisations monétaires implicites de l'espérance de vie : cela revient à considérer qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de revenu ou à une augmentation de la part de la population diplômée, car procurant une même valeur de l'indicateur IDH-2. De plus, étant fondé sur des moyennes, il ne tient pas compte de la distribution de ces composantes dans chaque territoire. Il ignore aussi la corrélation entre les différents aspects de la qualité de vie.

Méthode de calcul de l'IDH-2

Les méthodes de calcul utilisées pour chacun des 3 sous-indices sont les suivantes :

1 - Pour l'espérance de vie, le taux plafond est celui de l'IDH soit 85 ans. Le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. Le mode de calcul de cet indice de santé est le suivant :

$$\text{Indice de santé} = (\text{valeur mesurée} - 65) / (85 - 65)$$

L'indice varie de 0 si l'espérance de vie est de 65 ans (ou moins) à 1 si elle est de 85 ans (ou plus).

2 - Pour le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée, on considère qu'un système éducatif qui ne donnerait pas de diplôme à 50 % ou plus de la population serait loin d'être satisfaisant. Avec ce taux plancher de 50 % et en conservant un taux plafond de 100 %, la formule de calcul est la suivante :

$$\text{Indice d'éducation} = (\text{valeur mesurée} - 50) / (100 - 50)$$

L'indice varie de 0 si la part de diplômés est de 50 % (ou moins) à 1 si elle est de 100 %.

3 - Pour le revenu des ménages, le taux plancher est fixé à 5 000 dollars US en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, pour tenir compte de la taille différente des ménages). Le taux plafond est fixé à 30 000 dollars US. Ce qui donne la formule de calcul suivante :

$$\text{Indice de niveau de vie} = [\text{Log}(\text{valeur mesurée}) - \text{Log}(5\ 000)] / [\text{Log}(30\ 000) - \text{Log}(5\ 000)]$$

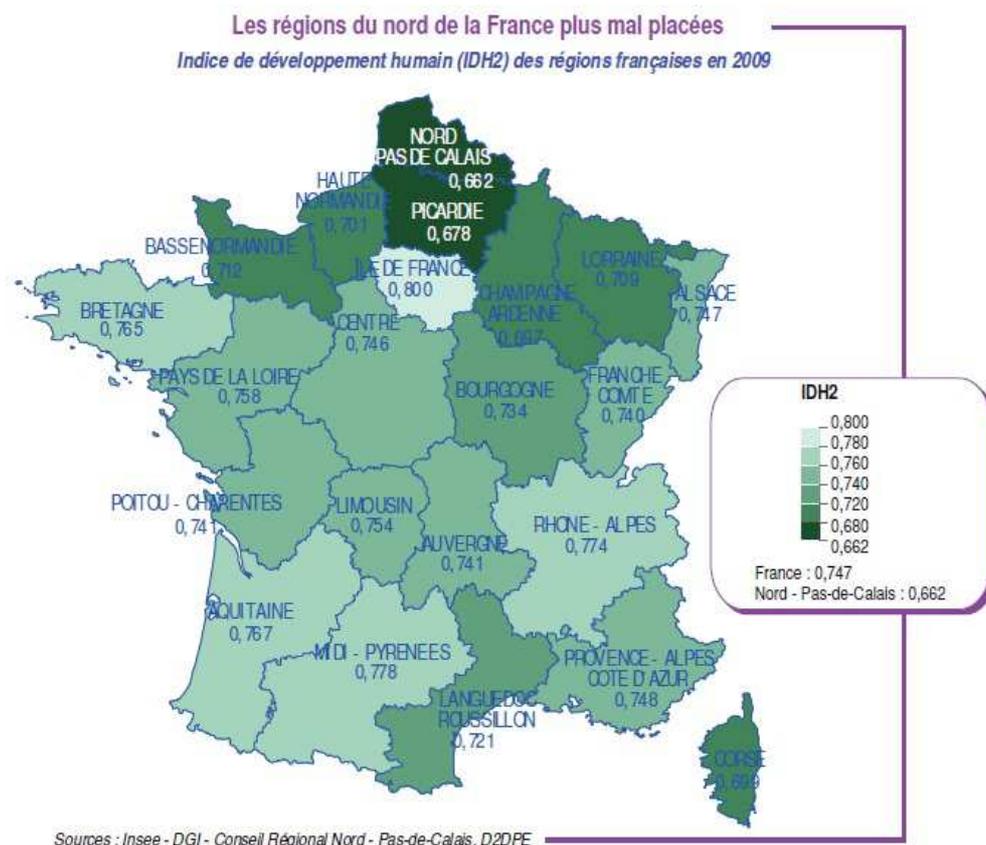
L'utilisation d'une fonction logarithmique implique qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable.

L'indice varie de 0 si le revenu fiscal médian par UC vaut 5 000 \$ US (ou moins) à 1 s'il est de 30 000 \$ US (ou plus).

Au final, l'IDH-2 est la moyenne arithmétique simple de ces indices : $\text{IDH-2} = (\text{Indice santé} + \text{indice éducation} + \text{indice niveau de vie}) / 3$.

Analyse

Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé. Elle a progressé d'un rang entre 1999 et 2009. Ce résultat masque cependant des disparités selon la dimension considérée : elle est seulement en 9^e position au regard du niveau de vie, en 3^e pour l'éducation et en 2^e pour la santé.



Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine, après l'Île-de-France, ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé, devant Rhône-Alpes et Aquitaine. Ce résultat masque de fortes disparités selon la dimension considérée. Alors qu'elle est seulement la 9^e région métropolitaine au regard du niveau de vie, elle est la 3^e région en part de la population des plus de 15 ans diplômés et la 2^e région en termes de santé à la lecture de l'espérance de vie. En comparaison, la situation est inverse pour l'Alsace : 2^e région métropolitaine en termes de revenus, elle se positionne beaucoup moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 13^e en matière de santé et 15^e en matière d'éducation, ce qui la place au final au 9^e rang.

Avec un PIB de 26 190 euros par habitant en 2009, Midi-Pyrénées occupe le 5^e rang des régions de métropole, derrière Provence-Alpes-Côte-d'Azur (27 480 euros), l'Alsace (27 634), Rhône-Alpes (29 317) et l'Île-de-France (47 551). La région apparaît ainsi mieux positionnée en termes de développement humain que de production de richesse économique. Le taux de pauvreté monétaire¹ s'avère cependant assez élevé en Midi-Pyrénées : 14,0 % en 2009 contre 13,5 % en moyenne métropolitaine, ce qui la place au 14^e rang seulement.

¹ Taux de pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Midi-Pyrénées en tête des régions de province pour l'Indice de Développement Humain
Disparités régionales selon l'Indice de Développement Humain IDH2 en 2009

	Indice niveau de vie	Indice éducation	Indice santé	IDH2 en 2009
Île-de-France	0,892	0,647	0,863	0,800
Midi-Pyrénées	0,795	0,685	0,853	0,778
Rhône-Alpes	0,825	0,650	0,848	0,774
Aquitaine	0,801	0,674	0,825	0,767
Bretagne	0,796	0,731	0,768	0,765
Pays de la Loire	0,788	0,658	0,828	0,758
Limousin	0,775	0,688	0,798	0,754
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,800	0,615	0,830	0,748
Alsace	0,842	0,606	0,793	0,747
Centre	0,806	0,634	0,798	0,746
Poitou-Charentes	0,773	0,637	0,813	0,741
Auvergne	0,774	0,681	0,768	0,741
Franche-Comté	0,790	0,635	0,795	0,740
Bourgogne	0,790	0,626	0,788	0,734
Languedoc-Roussillon	0,747	0,615	0,800	0,721
Basse-Normandie	0,770	0,585	0,780	0,712
Lorraine	0,781	0,588	0,758	0,709
Haute-Normandie	0,796	0,565	0,743	0,701
Corse	0,755	0,524	0,818	0,699
Champagne-Ardenne	0,775	0,578	0,738	0,697
Picardie	0,779	0,539	0,715	0,678
Nord-Pas-de-Calais	0,728	0,589	0,670	0,662
France métropolitaine	0,805	0,635	0,803	0,747

Note de bas de tableau : en vert, les valeurs au-dessus de la moyenne métropolitaine ; en rouge les valeurs en dessous de la moyenne métropolitaine

Sources : Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, D2DPE - Insee - DGI

La comparaison des résultats de l'IDH-2 entre 1999 et 2009 montre une amélioration générale de la situation des régions métropolitaines. En dix ans, toutes les régions ont vu leur IDH-2 augmenter sur cette période. En particulier, Midi-Pyrénées a « progressé » d'un rang, passant du 3^e rang derrière Rhône-Alpes et l'Île-de-France au 2^e rang : son IDH-2 a augmenté de 0,099 point sur la période, contre + 0,087 en moyenne métropolitaine. Ce résultat global s'explique pour la région par une évolution relativement forte des différentiels entre 1999 et 2009 pour chacune des trois composantes de l'indicateur de développement humain. En effet, l'indice de niveau de vie a augmenté d'environ 0,125 point en Midi-Pyrénées (sur une échelle de progression du différentiel de l'indice comprise entre 0,070 et 0,170 sur l'ensemble des régions métropolitaines), l'indice d'éducation a progressé de près de 0,06 point (sur une échelle de progression comprise entre - 0,04 et + 0,10) et l'indice de santé s'est accru de 0,113 point (sur une échelle de progression comprise entre 0,090 et 0,140).

Pour en savoir plus :

- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Une régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain l'IDH-2, actualisation pour l'année 2009 » - Région Nord - Pas-de-Calais, Note D2DPE n°51, avril 2013
- http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_20479/boite-a-outils
- <http://www.insee.fr/fr/themes> rubrique environnement
- Rapport sur les indicateurs de contexte de développement durable » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » - J. Stiglitz, A. Sen, J-P. Fitoussi, rapport au président de la République, 2009 sur le site www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- « Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz » - Insee, dossiers, février 2013
- « La quantification du bien-être et de sa soutenabilité : monétiser ou ne pas monétiser ? » - Centre de Recherche en Économie et Statistique, La lettre du CREST N° 90, mars 2013